



Association du spectacle vivant

Par **Carlotta20**, le **13/02/2017 à 22:36**

Bonjour, rnrnJe suis chanteuse en auto entrepreneur.rnDes amis souhaiteraient créer une association pour m'aider à produire mes albums et mes spectacles. rnrnDevront-ils payer des taxes ? rnPourront-ils me reverser les royalties sur la vente de mes albums ?rnPourront-ils me payer mes prestations scéniques.rnrnJe ne serais pas salarié de l'association puisque je facture mes prestations à plusieurs autres organisations.rnrnMerci pour vos réponses rnrnCordialement

Par **Visiteur**, le **13/02/2017 à 23:56**

Bonsoir,rnL'association loi 1901 (sans but lucratif) ne serait pas adaptée si le but est de faire de la promo et vendre des prestations.rnUn site intéressant...rn<http://www.irma.asso.fr/>-
Fiches-pratiques-